

Projet Educatif du Territoire de Thaon-Les-Vosges

Porteur du projet : Mr BISSON,

Fonction : Adjoint au Maire, chargé du Parcours de l'Enfant et de la Jeunesse

Adresse : 6 avenue des Fusillés, 88150 Thaon-Les-Vosges

Téléphone : 03 29 39 15 45

Table des matières

[I. DIAGNOSTIC 2](#_Toc74901582)

[A. L’historique 2](#_Toc74901583)

[B. Le territoire 2](#_Toc74901584)

[C. Les structures d’accueil en fonction des publics 2](#_Toc74901585)

[1. La petite enfance : les 0-3 ans 2](#_Toc74901586)

[2. L’enfance : 3-11 ans 2](#_Toc74901587)

[3. Les pré-adolescents et adolescents : 12-17 ans 2](#_Toc74901588)

[4. Les jeunes adultes : 18-25 ans 2](#_Toc74901589)

[5. Les actions transversales 2](#_Toc74901590)

[D. Tableau Points forts / point faibles 2](#_Toc74901591)

[**II.** **MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE** 2](#_Toc74901592)

[**A.** **Pourquoi réunir un comité de pilotage ?** 2](#_Toc74901593)

[**B.** **Quelle organisation** 2](#_Toc74901594)

[**C.** **Composition du comité de pilotage** 2](#_Toc74901595)

[**III.** **LES OBJECTIFS EDUCATIFS TRANSVERSAUX** 2](#_Toc74901596)

[A. Viser la complémentarité et la continuité éducative en renforçant le lien avec parents-scolaire-périscolaire et extrascolaire. 2](#_Toc74901597)

[B. Permettre le développement de l’autonomie de l’enfant et du jeune 2](#_Toc74901598)

[C. Éveiller à la curiosité et encourager la découverte : l’importance d’agir dès le plus jeune âge. 2](#_Toc74901599)

[D. Prendre sa place de CITOYEN en développant son esprit critique : construction de son identité, image de soi. 2](#_Toc74901600)

[E. Développer l’inclusion des enfants à besoins particuliers dans les temps périscolaires et extrascolaires 2](#_Toc74901601)

[**IV.** **LES ACTIONS** 2](#_Toc74901602)

[A. Mise en place d’un accueil périscolaire (septembre 2021) 2](#_Toc74901603)

[B. Mise en place d’une école Citoyenne 2](#_Toc74901604)

[C. La formation des agents : 2](#_Toc74901605)

[D. Mise en place du « passeport » 2](#_Toc74901606)

[E. Réflexion autour du bagage culturel 2](#_Toc74901607)

[F. Mise en place d’une tarification modulée 2](#_Toc74901608)

[V. L’EVALUATION 2](#_Toc74901609)

[A. Evaluation des objectifs 2](#_Toc74901610)

[B. Evaluation de la mise en place du PEdT 2](#_Toc74901611)

Introduction

Une nouvelle équipe municipale est en place à la mairie de Thaon-Les-Vosges depuis septembre 2020. Une des promesses de campagne était de développer la politique jeunesse de la ville. Pour ce faire, un pôle enfance, jeunesse, éducation et sport a été créé, et deux personnes embauchées : Maryanne JEANDEMANGE en tant que responsable de pôle, et Sandrine MILHAU en tant que coordinatrice.

L’objectif de ce pôle est de permettre le développement de la politique jeunesse souhaitée par l’équipe municipale en place, notamment en écrivant un projet éducatif de territoire, afin de créer une cohérence éducative sur la commune. Pour ce faire, nous avons jusqu’à fin Juin pour mettre en place les trois étapes suivantes :

* Réalisation d’un diagnostic de territoire, du public et de la structure afin de mettre en évidence les points forts et les points faibles de ceux-ci.
* Mettre en place un comité de pilotage avec tous les acteurs du territoire qui souhaitent s’investir dans la cohérence éducative et en faire ressortir le PEdT, Projet Educatif du Territoire.
* Préparer les actions à mettre en place afin d’atteindre les objectifs visés par le PEdT
* Préparer l’évaluation du projet et des objectifs

# DIAGNOSTIC

## L’historique

En 2014, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il y a eu un commencement de PEdT qui n’a pas abouti.

Des TAP ont été mis en place avec l’intervention de prestataires extérieurs, tels que des associations sportives, des animateurs de « profession sport et animation », des sociétés, des individuels ou des compagnies pour de l’initiation à l’informatique, à l’anglais, à la couture, à la musique, à la photo, à la relaxation, au théâtre etc…

Le choix a été fait de faire intervenir des prestataires extérieurs. Il n’y a pas eu de volonté de monter en compétence du personnel de garderie.

Après avoir questionné les parents et les enseignants, le choix a été fait de ne pas poursuivre l’aménagement du temps de l’enfant. C’est le retour de la semaine à quatre jours et de la garderie classique.

## Le territoire

La commune nouvelle de Thaon-Les-Vosges regroupe : Thaon les Vosges, Girmont, et Oncourt, pour une population totale de 8 862 habitants en 2017. Elle s’étend sur une superficie de 28,37 km².

* **Population** :une population vieillissante, les **moins de 30 ans représentent seulement 1/3** de la population (contre 38% en 2007) et les plus de **60 ans presque 30%** (contre 21% en 2007). (- 200 enfants de 0 à 14 ans en 10 ans sur la commune)
* Dans les familles avec enfants de moins de 25 ans, près de **30% sont des familles monoparentales.**
* **Emploi / diplômes :** plus de **25%** des 15 ans ou plus non scolarisés sont **non diplômés**.
* Le taux de chômage à Thaon-Les-Vosges en 2017 est de **15.4%** contre 9.4% en France. Soit 6 points de plus.

On constate un certain immobilisme des familles (quelles raisons ? financières ? culturelles ?).

## Les structures d’accueil en fonction des publics

### La petite enfance : les 0-3 ans

239 enfants de moins de 3 ans au dernier recensement.

La compétence petite enfance est assurée par la Communauté d’Agglomération d’Epinal.

* La crèche « les Doudous » : située route d’Oncourt (Z.I. Inova 3000), dispose de 40 places, pour des jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Ils sont répartis sur trois unités distinctes (bambins, galopins, lutins). Le personnel veille à leur bien-être en respectant leur rythme de vie et participe à leur développement en proposant des activités variées. Etablissement multi-accueil, avec accueil sur le temps horaire demandé par les parents. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.
* Les assistantes maternelles : on compte 70 Assistantes maternelles agréées sur la commune de Thaon-Les-Vosges. Le RAM, (Relais d’Assistantes Maternelles) est également présent sur la commune afin d’accompagner les parents et les assistantes maternelles dans leurs démarches. Il permet également aux enfants de vivre d'autres expériences de jeux et de socialisation avec d'autres enfants et adultes à travers des ateliers d'éveil et des sorties (bibliothèque, sortie nature...).

Il y a une forte demande pour un accueil collectif en crèche, alors que les assistantes maternelles restent disponibles. Un manque de communication à ce sujet est remonté, notamment de liste d’assistantes maternelles par secteur et en fonction des places disponibles.

### L’enfance : 3-11 ans

#### Les écoles primaires

Le territoire de Thaon-Les-Vosges compte 772 élèves répartis dans 4 écoles :

* Ecole maternelle du Centre : 6, place Jules Ferry, à Thaon-les-vosges
* Ecole élémentaire Gohypré : 22, avenue Pasteur, à Thaon-les-vosges
* Ecole élémentaire Bouxières : 6, rue de la 2e D.B, à Thaon-les-vosges
* Ecole élémentaire Girmont : 1, rue des Écoles, à Girmont

Horaires accueil et classe :



AP = Accueil Périscolaire

#### L’accueil périscolaire municipal

La fréquentation des accueils périscolaires du matin est en moyenne de **30 enfants**, de la pause méridienne **260 enfants**, et accueils du soir en moyenne **83 enfants**.

Ci-dessous, une vue d’ensemble des effectifs maximum d’enfants sur la période et du nombre d’encadrant sur chaque temps périscolaire.

\*nombre d’enfants maximum sur la période de référence (1er Septembre – 16 Octobre 2020)

A ce jour, il n’y a pas de déclaration à la SDJES, il n’y a donc pas de taux d’encadrement à respecter.

Pour pouvoir accéder à la restauration scolaire, il faut qu’au moins un des deux parents travaille et fournisse une attestation de l’employeur (règlement intérieur du périscolaire en annexe). Ce fonctionnement a été mis en place car il y a un manque de place dans les restaurants scolaires. Cela pose tout de même la question de l’accès au service public. Selon les textes, nous ne devons pas refuser d’enfant au service périscolaire. Il est nécessaire d’avoir une réflexion globale, afin de voir ce qu’il est possible de faire pour améliorer cette situation (dans certaines famille le repas à la cantine est le seul repas complet et équilibré de la journée alors autant voir ce qu’il est possible de faire).

##### La pause méridienne :

Les enfants sont accompagnés pendant leur temps de repas par les atsems, des agents techniques et du personnel espoir. Les adultes prennent leur repas avec les enfants. La restauration n’est pas gérée de manière uniforme sur la commune. En effet, les locaux nous obligent à nous adapter afin de trouver la meilleure solution.

* Une liaison chaude pour les élèves de l’écoles du Centre, et de la maternelle Bouxières.
* Une liaison froide pour les élèves des écoles de Gohypré et Girmont.
* Repas pris au Collège Elsa Triolet pour les élèves de l’école élémentaire Bouxières. Le déplacement se fait en deux bus avec 2/3 adultes par bus. Le repas est expéditif. Car il y a ensuite les collégiens à qui il faut laisser la place.

Le temps de repas se fait en un seul service sauf à Gohypré élémentaire. Le constat est fait que ce temps de repas est relativement bruyant tant pour les enfants que pour les adultes.

Depuis le mois, pour coller au mieux avec le renforcement du protocole sanitaire, 2 services ont été mis en place pour les maternelles de l’écoles du Centre et de Gohypré.

Aucune activité n’est mise en place en ce moment sur le temps de midi. Il y a eu des animations autour du jeu de société mené par des emplois civiques les années passées (hors covid). Les enfants aimeraient pouvoir « faire des choses » sur le temps de midi : activités sportives, manuelles, jeux de société, lecture au calme, etc…

Les enseignants ont constaté une réelle difficulté de rentrer en classe dans le calme et de se remettre au travail en début d’après-midi.

##### Les accueils périscolaires :

Les accueils périscolaires sont à ce jour des garderies. L’effectif, la formation du personnel d’encadrement, le matériel et les espaces mis à disposition actuellement ne permettent pas de mettre en place des ateliers.

Une salle à disposition avec tables et chaises. D’une manière générale, cela manque de couleur, de décoration, de vie. Certains accueils se démarquent avec un peu plus de matériel, de décorations, mais il y a un gros travail à faire sur d’autres. Il faut notamment essayer de trouver de l’espace pour avoir un coin dédié à la garderie afin de pouvoir s’installer correctement et se sentir bien (élémentaire Gohypré, maternelle Centre). Cela permettra aux adultes et aux enfants de s’approprier les lieux, et leur donnera envie de faire plus d’animations.

Les personnes employées par « Espoir » se sentent seules, et non accompagnées. Elles n’ont pas de suivi sur le travail qu’elles font ni par l’association Espoir ni par la mairie. Il y a besoin d’un minimum de formation, d’astuces pour les aider et d’un suivi régulier. Quant aux conditions de travail, il s’agit de contrat au mois.

#### Le centre social

Le Centre Social et Culturel, Art et Loisirs (CSCAL) est situé au 24 avenue de l’Europe et propose un panel varié d’animations. Il compte 315 adhérents (en diminution depuis plusieurs années). C’est le CSCAL qui organise la mise en place du CLAS (Contrat Local d’Aide à la Scolarité) et le Centre de loisirs extra scolaires pendant les vacances et les mercredis.

* Le centre de loisirs : il est mis en place les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h pour les enfants de 3 à 13 ans. En moyenne, 52 enfants sont accueillis chaque mercredi.
* CLAS : les animateurs du centre social vont chercher les enfants dans les écoles pour les conduire au centre.75 enfants fréquentent ce dispositif, répartis en plusieurs groupes de travail sur deux sites. Ce temps commence par un goûter, un temps d’accompagnement à la scolarité et un temps d’activités sportives, artistiques et culturelles.

Qu’est-ce que le CLAS : Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité ?

Il s’adresse aux enfants/jeunes scolarisés dans des établissements du premier degré et du second degré. Le CLAS ne s’adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré. L’orientation se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants.

Actuellement, les enfants inscrits au CLAS sont majoritairement les enfants qui ont été repérés par les enseignants, mais également des enfants inscrits par des parents qui ne parviennent pas à assurer un temps de devoir avec leurs enfants les soirs. Cela met en évidence un besoin de service d’étude surveillée à prendre en compte dans la nouvelle organisation afin que les places au CLAS soient réservées aux enfants qui en ont le plus besoin.

### Les pré-adolescents et adolescents : 12-17 ans

#### Les établissements d’enseignement secondaire et centre de formation

Le territoire compte un collège, un lycée professionnel et un centre de formation.

* Collège Elsa TRIOLET, situé au 6, rue Roger Ehrwein, rassemble 540 collégiens.
* Lycée professionnel Emile GALLE (LEP), 5, rue Auguste Dedecker, dans lequel sont scolarisés 320 lycéens, dont 28 Thaonnais.
* Pôle de formation UIMM Lorraine, 6, rue de l'Avenir, Zone Inova 3000, avec +/- 150 apprentis/stagiaires.

#### Le centre social

A ce jour, les actions envers les 12-17 ans sont très limitées. Un coordinateur jeunesse a été recruté et a commencé ses missions le 1er février 2021.

* Le CLAS pour les collégiens et les lycéens.
* Les vendredis soirs au gymnase Europe de 19h30 à 21h (non renouvelé sur l’année scolaire 2019/2020 par manque de personnel).

#### Jeunesse et culture

Jeunesse et culture a pour mission d’informer, présenter, encourager et accompagner les enfants et familles fragilisées, marginalisées, vers les structures de droit commun.

Selon les rencontres, le temps partagé, les diagnostics établis et les besoins repérés, des actions collectives sont organisées telles que des journées / actions de prévention, des sorties culturelles et sportives.

L’ouverture du gymnase de l’Europe, à deux reprises pendant les vacances de la Toussaint, a permis sans communication d’attirer de nombreux jeunes. Ceux-ci font part :

* D’un besoin d’espaces et d’un accompagnement (présence d’un adulte), pour se retrouver en pratiquant une activité sportive en extérieur mais aussi en intérieur l’hiver.
* Certains ont un sentiment de manque de considération et de proposition.

Le coût de certaines activités est un frein à la pratique pour les familles aux plus faibles revenus.

### Les jeunes adultes : 18-25 ans

Un groupe de prévention est déjà constitué et piloté par le Conseil Départemental par l’intermédiaire de madame Nathalie BALAY, déléguée insertion de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS).

Cette tranche d’âge ne sera pas au cœur de ce premier PEdT, mais dans un souci de parcours du jeune, des liens seront fait régulièrement avec le groupe prévention et les élus en charge de l’Insertion.

### Les actions transversales

#### Le centre social

Le CSCAL est au centre de l’action sociale et familiale. Ses actions sont étendues, de l’animation Enfance, jeunesse aux actions petite enfance, parentalité et familles, en passant par les activités de loisirs, culturelles et sportives.

Le PEdT est l’occasion de réengager le partenariat avec le centre social et d’affirmer la volonté de travailler en étroite collaboration.

#### La médiathèque

Tous les enfants thaonnais passent au moins deux fois à la médiathèque dans leur cursus scolaire. Pour autant, seulement 10% des Thaonnais (toutes tranches d’âges confondues) sont titulaires d’une carte d’abonnement, alors qu’elle est gratuite pour les moins de 14 ans.

Hors covid, la médiathèque est un lieu de rassemblement pour certains jeunes, pour discuter, faire ses devoirs, accéder aux jeux vidéo Géant, jeux de société. C’est une des répercussions de la visite de celle-ci dans le cycle du collège.

#### Les associations locales

Thaon-Les-Vosges est riche de plus de 70 associations, composées d’associations sportives, culturelles, sociales, patriotiques et autres.

**Associations sportives :**

* **21.5% des Thaonnais** sont licenciés d’un club sportif. 22.4 pour 100 habitants dans le département, **24.1 pour la CAE**.
* Les clubs sportifs de Thaon regroupent 2035 licenciés pour l’année 2020-2021. 41% des licenciés sont Thaonnais, dont 511 jeunes de moins de 18 ans et 331 adultes.
* La moitié des enfants fréquentant le centre sportif de Chavelot sont Thaonnais (12 enfants/jeunes sur 12 semaines de vacances).

Quelques-unes des nombreuses actions déjà en place :

* Fête des associations début septembre.
* Mise en place d’une convention avec le LEP et le collège pour l’insertion par le sport à destination des élèves en difficultés scolaires.
* Une section sportive scolaire foot avec le collège Elsa Triolet.

Il est possible de s’appuyer sur ce tissu associatif dense dans le cadre de la construction du PEdT et lors de sa mise en place.

On note tout de même :

* Difficulté de fidéliser entre 6 et 11 ans (besoin de découverte de plusieurs sports).
* Décrochage sportif à partir du lycée, 16-18 ans.
* Manque de terrain multisport pour activités entre pairs.
* Manque de communication notamment envers les enfants/jeunes directement, mais aussi entre les acteurs locaux.

#### Centre sportif de Chavelot

Situé en dehors de la commune, nous faisons le choix de le présenter, car un partenariat est en place avec la commune de Thaon-Les-Vosges sur les vacances. Le centre sportif propose la découverte de sports et d’activités diverses et variées. Les jeunes sont répartis en deux groupes, les juniors de 8 à 11 ans et les adolescents à partir de 12 ans. L’inscription se fait à la semaine, le nombre de place est limité à 24, dont la moitié est réservée aux jeunes de Thaon-Les-Vosges.

La demande est forte et n’est pas satisfaite pour le moment.

## Tableau points forts / point faibles

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
| PETITE ENFANCE | * Plusieurs modes de garde disponibles
 | * Une demande forte en crèche qui ne peut être satisfaite.
* Manque de clarté sur les assistantes maternelles disponibles.
 |
| ENFANCE | * Du personnel motivé qui demande à être accompagné
* Des possibilités de changement d’organisation à court/moyen terme
* Un accueil de loisirs en pleine évolution
 | * Des horaires de classe non harmonisés
* Aucun projet sur le temps périscolaire
* Pas d’harmonisation dans la restauration
* Manque de formation des agents
* Accès cantine aux seuls enfants dont les parents travaillent
* Locaux pour le périscolaire tristes et non adaptés
 |
| PRE ADOS / ADOS | * Des actions ciblées avec la MSVS
* Actions sportives via le centre sportif de Chavelot
* Un éducateur jeunesse fraichement recruté au CSCAL
 | * Peu de propositions d’animation envers les 12-17 ans.
* Pas assez de place dans le centre sportif de Chavelot.
* Besoin d’accompagnement (présence d’un adulte), pour se retrouver en pratiquant une activité sportive
 |
| TRANSVERSAL | * De nombreuses associations sportives impliquées
* Une envie commune de faire évoluer les choses
* Un patrimoine culturel et historique important
 | * Manque de lien et de communication entre les différents acteurs
* Manque de communication envers les jeunes sur les activités disponibles sur le territoire.
 |

1. **MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE**
	1. **Pourquoi réunir un comité de pilotage ?**

L’enfant, tout au long de sa construction, évolue dans des univers divers : milieu familial, crèche, assistante maternelle, école, accueil périscolaire, accueil de loisirs, accueil jeunes, associations sportives ou autres… Il fréquente des lieux, côtoie d’autres enfants, des adultes, et tout cela l’aide à grandir, à se construire dans la société.

Chaque rencontre, chaque échange permet à l’enfant d’évoluer. Pour lui donner un maximum de cartes en main pour cette évolution, nous devons prendre conscience du rôle de chacun dans celle-ci, et faire en sorte de nous entraider dans nos forces et nos faiblesses afin de lui proposer le cadre le plus complet.

Pour cela, nous devons nous réunir et travailler ensemble sur un objectif commun : accompagner les enfants dans leur développement.

* 1. **Quelle organisation ?**

Un premier comité de pilotage réunira tous les acteurs institutionnels et du territoire intéressés par le projet. Dans celui-ci, les grandes lignes de la volonté politique de se réunir seront données. Nous proposerons également quelques pistes de travail afin de former des groupes de travail.

* Les groupes de travail : ils se réunissent autant de fois que nécessaire afin de travailler sur un sujet donné. Ces temps de travail peuvent être physique ou par échange de mails ou autre. Un « chef de groupe » sera désigné afin de faire une restitution à la prochaine réunion du comité de pilotage.
* Le comité de pilotage : il se réunira 3 à 4 fois tout au long du projet, afin de faire des points réguliers sur l’avancement des groupes de travail et avancer l’écriture du PEdT. Tout le monde n’est pas obligé d’y être présent tant qu’il y a au moins 1 représentant de chaque groupe de travail afin de présenter les avancées.

Un compte-rendu sera fait après chaque comité de pilotage, afin de communiquer avec tous les partenaires sur l’évolution du projet.

Un calendrier prévisionnel des rencontres se trouve dans le rétro-planning.

* 1. **Composition du comité de pilotage**

Le porteur de projet est la municipalité, représentée par Mr BISSON, Adjoint chargé du Parcours de l'Enfant et de la Jeunesse. Il sera assisté dans cette démarche par Sandrine MILHAU, coordinatrice enfance, jeunesse, éducation et sport.

Le comité de pilotage doit se composer des acteurs du territoire qui interviennent sur le parcours de l’enfant et du jeune. Dans un premier temps il faut voir large dans les personnes que l’on invite à participer à ce comité de pilotage afin que la démarche soit présentée au plus grand nombre et que chacun soit libre d’adhérer à la construction d’objectifs communs.

Les élus concernés :

* Cédric HAXAIRE : Maire de Thaon-Les-Vosges
* Thierry BISSON : chargé du Parcours de l’Enfant et de la Jeunesse
* Christine MARCHAL : chargée des Animations, de la Vie associative et la Culture
* Emre DEMIR : chargé des Sports et de la Modernisation du Service Public
* Dominique MARQUAIRE : chargée de l'Insertion sociale et professionnelle et de l'Inclusion des personnes handicapées
* Françoise BITSCH : chargée des Solidarités

Les partenaires institutionnels :

* Mme BIZE, inspectrice de circonscription, DASEN
* Mme SELLIN, conseillère d’éducation populaire et de la jeunesse, SDJES
* Mme MATH, conseillère technique, CAF

Les partenaires locaux (liste non exhaustive) :

* Mme RENARD, présidente, et Mr BOROWSKI, directeur du CSCAL
* Mme CALOT, directrice de l’école de Gohypré
* Mme LAMBEL, directrice de l’école maternelle du Centre
* Mme MOREL, directrice de l’école Bouxières
* Mme ROUSSEL, directrice de l’école de Girmont
* Mme GUERITOT, principale du Collège Elsa TRIOLET
* Mr LALEVEE, Proviseur adjoint du Lycée Professionnel Emile GALLE
* Mr BOURRY, enseignant artistique à la commune
* Mme PELLETEY, adjointe aux affaires scolaires et Denis LEGRAND responsable du centre sportif de Chavelot
* Mme BAUDIN CLAIR, Responsable de la médiathèque de Thaon
* Mr SPECK, éducateur spécialisé, Jeunesse et Culture
* Dr JACQUEMART, Médecin PMI, MSVS
* Représentants parents d’élèves
* Associations parents d’élèves
* Toutes les associations de la commune

La liste n’est pas exhaustive et est amenée à évoluer en fonction des sujets abordés et des motivations de chacun d’intégrer les réflexions autour du Projet.

1. **LES OBJECTIFS EDUCATIFS TRANSVERSAUX**

## Viser la complémentarité et la continuité éducative en renforçant le lien avec parents-scolaire-périscolaire et extrascolaire.

Travailler en collaboration avec les acteurs de l’éducation du territoire, parents, écoles, service éducation, associations (sportives ou non), CSCAL, afin de développer la coéducation et l’entraide. Importance de la COEDUCATION : nous ne sommes pas seuls dans l’éducation de l’enfant, toutes les personnes qui gravitent autour de lui le font grandir. Il faut savoir communiquer avec les autres, s’inspirer de ce qui fonctionne ailleurs, se remettre en question et passer le relai si besoin.

Axe de travail :

* Prévoir la mise en place d’un système d’échanges sur les enfants et les familles, afin de se faire passer les informations et de faire un suivi des enfants qui en ont besoin. Cela peut être sous forme écrite ou un temps de travail régulier. Ne pas hésiter à s’interpeller les uns les autres afin d’échanger sur les difficultés rencontrées ou sur des pratiques qui fonctionnent au jour le jour.
* C’est certainement dans ce cadre que l’on aborde la parentalité qui est un axe primordial. Plus tôt on crée du lien avec les familles, plus on aura de facilité à travailler ensemble pour le bien-être des enfants du territoire.

## Permettre le développement de l’autonomie de l’enfant et du jeune

Dans tous les temps de l’enfant, nous devons l’aider à être autonome. Ça ne veut pas dire le laisser se débrouiller tout seul, cela signifie dire l’accompagner dans sa prise d’autonomie en l’encourageant, et en mettant en place un environnement sécurisé et sécurisant pour son développement.

Cet objectif est à mettre en relation avec les besoins de l’enfant et du jeune en fonction de son âge et de sa situation. Exemples à développer dans les projets de chaque structure en fonction de son champs d’action.

Axe de travail :

* Cet objectif est à développer dans chaque structure avec plus ou moins de concertation. Des actions classiques sont initiées individuellement, et de plus grosses actions peuvent créer des passerelles en fonction des projets proposés par les enfants et les jeunes. Dans cette démarche, il faut de la part des adultes accepter de se laisser guider par les projets des jeunes.

## Éveiller à la curiosité et encourager la découverte : l’importance d’agir dès le plus jeune âge.

Le but est de donner envie aux enfants de découvrir le monde, la culture en veillant à ce que tous les enfants aient accès à celles-ci. Il s’agit là de proposer une large variété de disciplines sportives, culturelles, artistique, et de découverte des métiers disponibles sur le territoire, afin que chacun puisse se construire. L’enfant doit pouvoir apprendre à se connaitre à travers ces disciplines.

Axes de travail :

* Mise en place d’un « passeport », afin d’informer les enfants et les jeunes sur les activités disponibles sur le territoire et de les inciter à aller essayer de nouvelles disciplines.
* Mise en place du « bagage culturel » en concertation avec tous les acteurs du territoire, afin de créer un parcours pour l’enfant. Permettre que chacun ait accès à la culture et que les différents acteurs s’accordent sur ce qu’ils proposent afin de ne pas faire doublon.

## Prendre sa place de CITOYEN en développant son esprit critique : construction de son identité, image de soi.

Le développement de l’esprit critique de l’enfant et du jeune est une condition nécessaire de son émancipation et du mieux vivre ensemble. En comprenant ce qui l’entoure, en comprenant son histoire, en prenant place dans un contexte spécifique, l’enfant ou le jeune pourra argumenter, s’exprimer, défendre son point de vue, se construire et prendre place dans la Cité.

Ce volet est à rapprocher de la prise d’autonomie de l’enfant et du jeune. Ce cheminement passe par une éducation à l’information. Il se construit en permettant à l’enfant de prendre du recul par rapport à celle-ci pour lui permettre d’évaluer l’information sur le plan qualitatif. Le territoire doit devenir un espace d’expérimentation citoyenne, un lieu d’apprentissage du vivre ensemble.

Axe de travail :

* Mise en place du conseil de proximité jeunes.

## Développer l’inclusion des enfants à besoins particuliers dans les temps périscolaires et extrascolaires

Chaque action menée dans le cadre du PEdT doit être réfléchie en pensant à l’inclusion et l’accessibilité de tous les enfants aux activités périscolaires et extrascolaires, notamment les enfants en situation de Handicap.

On parle beaucoup du fait de vouloir se diriger vers une société dite "inclusive", que ce soit dans le cadre des textes votés ou dans la formation des professionnels mais dans sa mise en application, pour un parent d’enfant en situation de handicap, cette inclusion est parfois à géométrie variable.

Au niveau de l’accès à l’école et à la vie collective, des efforts ont été faits pour l’accueil des enfants mais il y a encore beaucoup de travail à déployer.

C'est pourquoi, dans la continuité du travail déjà réalisé dans les autres groupes, nous souhaitons procéder à une analyse plus complète des conditions d'accès actuelles à ces activités pour le public "enfants/jeunes en situation de handicap" en rencontrant les professionnels, familles et associations d'aide aux familles.

Axes de travail :

* Mise en place d’un groupe réunissant des parents d’enfants porteurs de handicaps, des associations d’aides aux familles et des professionnels pour un partage d’expériences : les principales difficultés rencontrées, les actions réussies à développer, que met on en place pour favoriser la rencontre entre les enfants, parents et structures d’accueil ?
* Réflexion sur la mise en place d’une procédure d’accueil personnalisé en fonction de l’enfant en situation de handicap et des parents.
1. **LES ACTIONS**

Le PEdT étant écrit pour 3 ans, les actions présentées ci-dessous sont celles en réflexion au moment de l’écriture, et sont amenées à évoluer. Ainsi, des actions peuvent être abandonnées car plus pertinentes, et d’autres rajoutées car elles permettent de répondre aux objectifs.

## Mise en place d’un accueil périscolaire (septembre 2021)

Passer d’un système de « garderie » à un accueil périscolaire pour une plus-value éducative.

Il y a une volonté municipale de proposer une prise en charge à visée éducative, dans le but d’offrir aux enfants une continuité éducative entre le temps scolaire et périscolaire. Certains enfants passent beaucoup de temps en garderie en plus de l’école. Il faut rendre ce temps plus agréable dans un premier temps, et en profiter également pour faire grandir, évoluer les enfants, les aider à devenir autonomes, acteur de leurs vie, décisionnaires de leurs loisirs, les aider à se découvrir et découvrir les autres et le monde.

Grâce à cette réflexion autour des « anciennes garderies », nous allons pouvoir aborder d’autres enjeux, comme la pérennisation de certains postes du périscolaire, l’accompagnement à la formation des animateurs. Au niveau des familles, nous pourrons développer un lien plus important, aller vers de l’animation famille sur certaines actions. Ces liens privilégiés permettront de mieux connaitre les besoins, attentes des familles, de faire évoluer les accueils en fonction de cela, dans l’intérêt de l’enfant.

Au-delà de cela ces accueils doivent être source de partenariats avec les autres acteurs éducatifs de la commune, afin de permettre une vraie coéducation et de faire en sorte que l’enfant ait toutes les cartes en main pour devenir un citoyen responsable.

## Mise en place d’une école Citoyenne

Dans ce cadre, nous proposons de partir sur 2 parcours et des ateliers découverte :

* Parcours Sportif (école municipale des sports) à partir de septembre 2021

Le centre de Chavelot propose des semaines sport sur les vacances scolaires et l’été.

Notre offre se déroulera sur la période scolaire afin d’être complémentaire. 2 groupes en fonction de l’âge des enfants seront proposés avec la découverte de 5 sports différents sur l’année à raison de 6 séances par activité.

* Parcours Culturel

Réflexion autour de la construction d’un parcours alliant des activités culturelles sur le territoire sur le même principe que le parcours sport. 6 séances de 5 ateliers différents avec un groupe de 12 enfants.

Ce projet est en cours de construction, nous espérons pouvoir le mettre en place à la rentrée de septembre.

* La découverte des métiers

Faire découvrir aux jeunes les métiers disponibles sur le secteur, avec l’aide de retraités bénévoles. Plusieurs métiers peuvent être proposés à la découverte en fonction des personnes qui manifestent une envie de partager leurs expériences et/ou en fonction des attentes des enfants/jeunes.

Ici, pas de parcours à l’année, mais une inscription en fonction de l’atelier proposé (circuit électrique, composition de bouquet, plomberie…).

Ce projet pourrait être proposé dès septembre 2021 en fonction des disponibilités des formateurs.

## La formation des agents :

Il y a un fort besoin en formation chez les agents en charge de « l’ancienne garderie ». Il faut prévoir des formations et une montée en compétences pour permettre de proposer un accueil de qualité.

**Engagement dans un cursus BAFA pour les non diplômés. (Priorité 1)**

La formation sera proposée sur les vacances de la toussaint aux adjoints d’animation n’ayant aucun diplôme dans le domaine de l’animation. Cela permettra pour la rentrée de Novembre que tous les intervenants soient au minimum stagiaires.

Pour cela une convention va être mise en place avec les FRANCAS pour le BAFA Territoire. Il permettra de proposer des tarifs attractifs pour les habitants de Thaon-Les-Vosges qui souhaitent s’inscrire également dans cette démarche de formation.

**L’accompagnement du temps de repas** pour tous les agents concernés (année scolaire 2021-2022).

Le temps de repas est un temps essentiel dans la journée de l’enfant. Former les agents à accompagner les enfants dans ce temps permet de le rendre plus agréable, d’aider les enfants à devenir autonomes et à grandir.

Comment organiser ce temps ? L’espace ? Quelle préparation pour faire de ce moment un moment agréable pour les enfants mais aussi pour les agents afin que tout le monde y trouve son compte ? Quels enjeux lors de ce temps de collectivité ? Maladies liées à la nourriture ? Quel comportement adopter avec un enfant qui ne mange rien et ne veut pas gouter ?

**Des formations complémentaires** :

Des formations complémentaires seront proposées tout au long du PEdT :

* Soit à l’initiative de la municipalité,
* Soit sur demande des animateurs pour répondre à un besoin.

Pour cela, nous pourrons faire appel à divers organismes formateurs tels que :

* Le CNFPT, formation des agents territoriaux
* Les FRANCAS, dans le cadre du BAFA Territoire
* Le SDJES, dans le cadre de la formation continue des animateurs d’ACM

## Mise en place du « passeport »

Mise en place d’un « passeport », carnet regroupant les différentes activités auxquelles les enfants/jeunes peuvent avoir accès sur la commune.

* 2 formules : un à destination des enfants de primaire, et un à destination des collégiens et lycéens.
* Distribution via les écoles, collèges, lycées + mairie pour les lycéens qui ne sont pas scolarisés sur Thaon, dès la rentrée de Septembre.
* Jeu/concours avec les associations de la commune. A ce jour 15 activités sont proposées en mode découverte de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Les enfants, qui ont participé à 10 séances découvertes, peuvent participer au jeu/concours en rapportant leur bulletin en mairie. Un tirage au sort sera effectué durant les vacances de la Toussaint.

## Réflexion autour du bagage culturel

Souhait de la part des membres du groupe de travail « socio-culturel » de mettre en place un « bagage culturel » en concertation avec tous les acteurs du territoire, afin de créer un parcours pour l’enfant en fonction de son âge.

Le premier temps de travail à ce sujet était prévu le lundi 12 Avril afin de présenter aux directrices d’écoles primaire le projet, mais est reporté à fin Avril/début Mai.

## Mise en place d’une tarification modulée

Une réflexion a été lancée sur la mise en place d’une tarification modulée afin de permettre l’accès au périscolaire au plus grand nombre.

En effet, des animations d’ouvertures culturelles, sportives et sociales vont être mises en place et nous souhaitons que le prix ne soit pas une barrière.

Une proposition de tarif avec 3 tranches de QF a été faite aux élus et sera présentée au conseil municipal fin Juin.

# L’EVALUATION

L’évaluation du PEdT sera faite au bout des 3 ans. Cependant, des évaluations intermédiaires seront à prévoir chaque année afin de faire le point sur les actions qui fonctionnent, celles qu’il faut reconduire et améliorer, ou celles qui seront abandonnées car ne répondant pas aux objectifs fixés.

Pour cela, nous nous baserons sur la grille d’évaluation proposée ci-dessous, et sur les évaluations des projets de chaque acteur éducatif du territoire. Les retours des enfants, familles pourront être fait via des questionnaires ou des temps d’échanges. Nous nous concerterons pour ne pas multiplier les sollicitations.

Une rencontre pour échanger sur ces documents sera prévue chaque année avec tous les acteurs du territoire.

## Evaluation des objectifs

|  |
| --- |
| **A- Viser la complémentarité et la continuité éducative en renforçant le lien avec parents-scolaire-périscolaire et extrascolaire.** |
| Critères | oui | non | A améliorer | Indicateur | ANALYSE | AMELIORATIONS |
| Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires |   |   |   | Combien de partenaires partagent les objectifs éducatifs ? Ont-ils participé à la discussion autour des objectifs choisis ? |   |   |
| Les projets d'école ont été pris en compte lors de la mise en œuvre du PEdT |   |   |   | Ont-ils été pris en compte ? Leur changement en cours de PEdT sont-ils pris en compte pour faire évoluer le PEdT?  |   |   |
| L'organisation des temps de transition a permis de garantir la sécurité des mineurs et la qualité de l'accueil |   |   |   | Des échanges ont pu être possibles ? Qu'a été mis en place pour y parvenir à un temps de transition sécurisé ?  |   |   |
| La continuité éducative entre les différents temps de l'enfant a été prise en compte au sein du projet |   |   |   | Y-a-t-il des échanges avec les différents acteurs éducatifs du territoire pour construire cette continuité ? Sous quelle forme (informel, temps de travail) ?  |   |   |
| Les enfants peuvent bénéficier d'un accueil le mercredi |   |   |   | Y-a-t-il un accueil proposé les mercredis ? Aux 2-12 ans ? 12-17 ans ? Combien ? Sont-ils adaptés aux attentes des enfants et des familles ?  |   |   |
| Les enfants peuvent bénéficier d'un accueil pendant les vacances |   |   |   | Y-a-t-il un accueil proposé les vacances ? Aux 2-12 ans ? 12-17 ans ? Combien de propositions différentes ? Combien de participants ? Les places sont-elles suffisantes ? Sont-ils adaptés aux attentes des enfants et des familles ?  |   |   |

|  |
| --- |
| **B.             Permettre le développement de l’autonomie de l’enfant et du jeune** |
| Critères | oui | non | A améliorer | Indicateur | ANALYSE | AMELIORATIONS |
| Cet objectif sera plutôt évalué en fonction d'actions dans chaque structure. Leurs évaluations enrichiront celle du PEdT |
| Le projet laisse la place au choix de l'enfant |   |   |   | Demande de retours en fonction des structures et des actions mises en place en interne. |   |   |
| Des actions à destination des jeunes ont été mises en place pour favoriser leur autonomie |   |   |   | Demande de retours en fonction des structures et des actions mises en place en interne. |   |   |

|  |
| --- |
| **C.             Éveiller à la curiosité et encourager la découverte : l’importance d’agir dès le plus jeune âge.** |
| Critères | oui | non | A améliorer | Indicateur | ANALYSE | AMELIORATIONS |
| Cet objectif sera plutôt évalué en fonction d'actions dans chaque structure, et remonté ensuite pour faire l'évaluation au niveau du PEdT |
| Le projet a permis la communication autour des diverses activités accessibles sur le territoire |   |   |   | Des actions de communication ont été mises en place ? Y-a-t-il eu une augmentation d'adhésion aux CSCAL, Médiathèque, associations etc… |   |   |
| La mise en place d'un accueil périscolaire a-t-il permis d'accueillir plus d’enfants ? Quel profil ?  |   |   |   | Des animations dans le but d'éveiller à la curiosité ont-elles été mises en place ? Le panel était-il assez varié ? Les enfants ont-ils pu découvrir de nouvelles pratiques ? Combien d'enfants ont fait par la suite découvrir leur activité préférée dans le cadre familial ?  |   |   |
| La mise en place du passeport a-t-il permis aux enfants et jeunes de découvrir de nouvelles activités ? |   |   |   | Combien d'enfants/jeunes ont découvert au moins 1 activité nouvelle grâce au passeport ? Cela leur a-t-il permis de trouver une activité qui leur convient pour l'année suivante ?  |   |   |
| Le passeport a-t-il permis de favoriser les inscriptions dans des clubs, ALSH, Médiathèque ?  |   |   |   | Combien d'inscriptions ont été faites grâce au passeport en fonction des structures ? Quelle pérennisation sur les années futures ?  |   |   |
| Le parcours sport a-t-il permis aux enfants éloignés du milieu sportif de pratiquer un sport ? |   |   |   | Combien d'enfants inscrits n'avaient jamais pratiqué de sport en club ? Cette expérience leur a-t-elle donné envie de s'inscrire dans un club ?  |   |   |
| Les animations proposées sont-elles assez diversifiées ?  |   |   |   | Les animations proposées sur la commune sont-elles assez diversifiées ? Nous a-t-on fait remonter des manques, des envies, des besoins en animations sur la commune ? Que peut-on mettre en place pour contribuer à la satisfaction de ses demandes ?  |   |   |

|  |
| --- |
| **D.             Prendre sa place de CITOYEN en développant son esprit critique : construction de son identité, image de soi.** |
| Critères | oui | non | A améliorer | Indicateur | ANALYSE | AMELIORATIONS |
| Cet objectif sera plutôt évalué en fonction d'actions dans chaque structure, et remonté ensuite pour faire l'évaluation au niveau du PEdT |
| Le CPJ a vu le jour |   |   |   | Les jeunes de Thaon ont-ils été motivés par le CPJ ? Combien de candidatures pour faire partie du CPJ ?  |   |   |
| Des actions ont été mises en place autour de la citoyenneté |   |   |   | Les temps de concertation du CPJ ont permis de mettre en place des actions répondant aux besoins des jeunes sur la commune ? Combien d'actions ont pu voir le jour ?  |   |   |
| Des actions ont été mises en place pour favoriser le débat, la discussion, l'argumentation, le développement de l'esprit critique |   |   |   | Demande de retours en fonction des structures et des actions mises en place en interne. |   |   |
| Des actions d'implication dans la vie de la commune ont été mises en place |   |   |   | Demande de retours en fonction des structures et des actions mises en place en interne. |   |   |

|  |
| --- |
| **E.             Développer l’inclusions des enfants à besoins particuliers dans les temps périscolaires et extrascolaires** |
| Critères | oui | non | A améliorer | Indicateur | ANALYSE | AMELIORATIONS |
| Une organisation adaptée permet aux enfants en situation de handicap de bénéficier des différents temps d'accueil péri et extrascolaire |   |   |   | Quel dispositif a été mis en place afin de favoriser l'accueil des enfants porteurs de Handicap ? Ce dispositif a-t-il permis de mieux accompagner les enfants ?  |   |   |
| Un temps d'échanges avec les parents d'enfants en situation de besoin est mis en place afin d'adapter l'accueil |   |   |   | Ce temps d'échange a-t-il permis de rassurer les parents ? D'aider les animateurs, encadrants, accompagnateurs dans l'organisation des animations et dans l'attention portée à l'enfant.  |   |   |
| La mise en place d'une organisation adaptée permet aux animateurs, encadrants, atsem de se sentir plus à l'aise avec cette situation et accompagnés en cas de besoin |   |   |   | Des aménagements ont pu être réfléchis en équipe pour faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap ? Des échanges avec des associations spécialisées ont-ils été mis en place ?  |   |   |
| Une formation permet d'aider les animateurs, encadrants, atsem à mieux appréhender la situation |   |   |   | L'accès à des temps de formation et/ou information ont été possible ? Ces temps ont-ils été suffisants ? Ont-ils permis d'améliorer l'accueil des enfants ?  |   |   |

## Evaluation de la mise en place du PEdT

|  |
| --- |
| **Evaluation de la mise en place du PEdT** |
| Critères | oui | non | A améliorer | Indicateur | ANALYSE | AMELIORATIONS |
| Tous les acteurs pédagogiques du secteur ont été conviés à la construction du PEdT |   |   |   | Combien d'acteurs pédagogiques ont été conviés ? Quelle part s'est investie dans la démarche ?  |   |   |
| Des espaces d'échanges et de discussion ont été mis en place |   |   |   | Combien de groupes de travail ont été mise en place ? Combien de temps de travail ont été mis en place ? Ces groupes ont-ils perduré dans le temps quand cela été nécessaire ?  |   |   |
| Des actions ont pu voir le jour grâce aux divers groupes de travail |   |   |   | Combien d'actions ont été mises en place suite aux discussions des groupes de travail ? Combien d'actions déjà en place ont pu être améliorées grâce aux échanges ?  |   |   |
| Les parents ont-ils été intégrés à la réflexion du PEdT |   |   |   | Ont-ils été conviés ? Ont-ils participé ? Quels échanges avec eux ?  |   |   |